



République Démocratique du Congo Province du Katanga

Consortium Groupe Thématique Education et Recherche Scientifique, SDK

Projet d'appui au renforcement de la Gouvernance dans le domaine de l'éducation au Katanga

TERMES DE REFERENCE DE L'AUDIT EXTERNE DE LA SDK

1. Structure du projet et nature des fonds soumis à l'Audit

Le projet d'Appui au renforcement de la gouvernance dans le domaine de l'éducation au Katanga est géré par un consortium de 12 organisations de la société civile suivantes :

- Action Humanitaire pour le Développement intégral (AHDI) ;
- Action pour le Développement Intégré de la Femme (ADIF) ;
- Action Rapide de Développement (ARD) ;
- Association des Femmes pour le Développement Intégral (AFDI) ;
- Association Nationale des Parents d'élèves et Etudiants du Congo (ANAPECO) ;
- Concertation Nationale pour la Gouvernance (CNBG) ;
- Coordination des Ecoles Conventionnées Méthodistes ;
- Ligue Vitale des Laissés pour Compte (LVL) ;
- ONGD CEPROPHOT ;
- Réseau des Organisations de Développement Communautaires et Participatives (RODECOP) ;
- Réseau Nouvelle Alternative de la Jeunesse (NAJ) ;
- Solidarité Pour le Développement au Katanga (SDK).

Ce consortium a un répondant légal du contrat et redevable devant le bailleur : **la Solidarité Pour le Développement au Katanga, SDK** en sigle.

Le Consortium Groupe Thématique Education et Recherche Scientifique a été sélectionné pour exécuter le Projet d'Appui au renforcement de la gouvernance dans le domaine de l'éducation au Katanga, tel que convenu dans les termes de l'Accord de partenariat signé conjointement entre Christian Aid / RDC pour le compte du bureau national du Fonds de la Société civile pour la bonne Gouvernance et la SDK, pour le compte du consortium Groupe Thématique Education et Recherche Scientifique, du Cadre de concertation de la Société Civile du Katanga.

2. Objectif et Opinion de l'audit

L'objectif de l'audit sera d'exprimer une opinion sur la gestion des fonds mis à la disposition du Consortium Groupe Thématique Education et Recherche Scientifique, telle que convenu dans l'accord de partenariat conjointement signé entre Christian Aid et Solidarité Pour le Développement au Katanga, SDK, en sigle. Cette opinion devra porter sur :

- La certification de l'état et la nature des dépenses ;
- La certification de l'état de l'actif et de l'équipement ;
- La Certification de l'état de la trésorerie.

Il est à noter que chaque certification devra être faite par rapport aux objectifs assignés à la SDK.

L'auditeur devra exprimer son opinion sur chacun des états ci-dessus.

3. Portée de l'audit

L'audit portera sur :

- Les fonds reçus par la SDK depuis la date de signature de l'accord jusqu'à l'utilisation du dernier fonds mis à la disposition de cette organisation;
- Le respect des exigences dans le rapportage, information financière,
- Le respect des termes et conditions d'éligibilité des dépenses, des règles et critères d'intérêt, tout autre revenu ou usage du taux de change ;
- Le respect des exigences du contrôle interne ;
- Toute autre analyse que l'auditeur trouverait utile pour atteindre le but convenu ci-haut.

4. Exigences de la maison d'audit

La maison d'audit ainsi que ses Auditeurs doivent être membres de la fédération internationale des comptables certifiés, détenant par - dessus tout, un certificat de pratique qui soit valide. Ils peuvent utiliser une équipe des auditeurs qualifiés et expérimentés pour exécuter l'audit en accord avec les standards internationaux d'audit. Il est souhaité que l'équipe des auditeurs employés soient expérimentés en audit des comptes des entités de taille et complexité comparable au programme de FSC.

5. Exigences de l'offre

Toute offre devra préciser ce qui suit :

- Toute soumission doit se faire sous pli fermé à l'adresse indiquée de l'organisation ;
- Le cout détaillé des services à offrir ;
- Les certifications du cabinet et des auditeurs affectés ;
- Nombre d'année d'expérience dans le métier ;

6. Accès aux documents

L'auditeur aura accès à tous les enregistrements, rapports et documents relatifs à la nature des fonds sous gestion. Cependant, cette portée est dynamique et peut être amendée par l'accord des deux parties basées sur la nécessité exprimée par l'organisation à cet instant spécifique (Avenant).

7. Résiliation

L'engagement des auditeurs peut être résilié dans les cas suivants avec effet immédiat :

- Démission des auditeurs ;
- Annulation de l'agrément par l'autorité qui l'a octroyée pour des raisons évidentes;
- Incapacité des auditeurs à exécuter le travail dans le respect des normes et déontologie professionnelle ;
- Toute autre raison généralement objective mais non listées ci-dessus.

Le siège social de la SDK est basé à Lubumbashi sur l'avenue Luvungi, au numéro 20 / 227, quartier Industriel, commune de Lubumbashi, province du Katanga, République Démocratique du Congo.

Les activités du Projet d'appui au renforcement de la Gouvernance dans le domaine de l'éducation sont exécutées sur l'ensemble de la province du Katanga avec d'autres organisations de la société civile œuvrant dans le secteur de l'éducation et membres du Groupe Thématique Education et Recherche Scientifique du Cadre de concertation de la société civile du Katanga.



Fait à Lubumbashi, le 04/07/2014

Dieudonné MUZANG MASOL

Directeur et Chef de file du Consortium